

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

4

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

22

De votants

22

OBJET

Acquisition d'un module
columbarium

Validation du devis et demandes
de subventions

Date de la convocation : 30/10/23

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme WALLON Christine, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, M. NAVARRO Julien, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie, Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric, M. LEFRANC Dominique

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis

M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre

M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Christine LOISEL

Absente excusée :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne

Secrétaire : M. LEFRANC Dominique

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place un module columbarium supplémentaire au cimetière du Courtils Fresnoy.

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

APPROUVE le devis de la Sté MUNIER pour la fourniture et l'installation d'un module columbarium de 24 cases pour un montant de 21 844.25 € HT.

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de l'Oise pour cette acquisition.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024 et s'engage à prendre en charge le montant restant à la charge de la commune tel qu'il sera mentionné sur le plan de financement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Le Maire

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 07/11/2023

Reçu en préfecture le 07/11/2023

Publié le

ID : 060-216003715-20231106-06NOV23_04-DE